

Les fêtes de Saint Malo

— o —

Le 23 du mois de juillet, on a inauguré au milieu de fêtes grandioses, à Saint-Malo, France, une statue élevée à Jacques Cartier, découvreur du Canada. On se rappelle bien, chez nous, la tournée artistique que fit le barde Botrel, voilà deux ans, pour recueillir des souscriptions en faveur de cette œuvre du Monument Jacques-Cartier.

D'après les comptes rendus des journaux, l'honorable M. Targeon, qui représentait la province de Québec aux fêtes de Saint-Malo, a fait grande impression par l'éloquent discours qu'il y a prononcé.

Bien qu'une escadre de la flotte soit venue en cette occasion à Saint-Malo « beau port de mer », des journaux français ont exprimé le regret que le gouvernement de la République ne se soit pas fait représenter lui-même à cette glorification d'un illustre marin de la France. Le fait est en effet regrettable, en lui-même. Mais, pour nous, nous nous consolons facilement de cette abstention de ministres franco-maçons à cette fête française-canadienne.

Ce qui nous paraît beaucoup plus étrange, c'est de constater l'abstention, probablement forcée, du clergé français des célébrations civiles et civiques de Saint-Malo. Il y a bien eu, à la cathédrale, une messe spéciale, avec sermon par l'abbé Janvier — qui n'est autre, croyons-nous, que le P. Janvier, dominicain et successeur actuel de Lacordaire dans la chaire de Notre-Dame de Paris. Mais ce fut toute la part du clergé. Car, ni dans la liste des membres des comités, ni dans les comptes rendus du dévoilement de la statue, ni dans celui des banquets ou autres fêtes sociales, nous n'avons trouvé le nom même d'un seul ecclésiastique.

Ce n'est pas de la sorte que l'on procède, Dieu merci, en de semblables occasions, dans la Nouvelle-France — ni dans les autres pays... civilisés.

En outre, s'il faut en juger par le rapport des journaux, dans les discours prononcés durant ces fêtes destinées à honorer un héros chrétien, on n'aurait même fait que d'obscurcs et vagues allusions à la religion, qui eut pourtant bien sa part dans la